



LA CONSULTATION POUR ENFANTS DANS LES MCAE ET LES MAISONS D'ENFANTS - « QUI FAIT QUOI ? »

Une initiative namuroise

Actuellement, dans la plupart des MCAE et maisons d'enfants, une Consultation pour enfants (CE) est organisée. Différents partenaires doivent collaborer pour assurer cette CE. Les Coordinatrices « Accompagnement » et « Accueil » attachées à l'Administration subrégionale de Namur ont travaillé une grille de collaboration entre les différents acteurs/partenaires concernés.

Les acteurs concernés par l'organisation des Consultations pour enfants sont le responsable (m/f) du milieu d'accueil, le personnel encadrant, les parents, le TMS¹ de l'ONE et le médecin de la CE.

DES MISSIONS, DES ACTIONS REMPLIES PAR CHACUN DES ACTEURS À DES MOMENTS DIFFÉRENTS

Lors de la mise en place d'une nouvelle CE ou à d'autres moments qui nécessitent des adaptations (changement de TMS, de responsable, difficultés d'organisation,...) **un temps de concertation** est investi par l'ensemble des acteurs, au bénéfice d'ajustements utiles à la bonne organisation de la Consultation. Chaque point est analysé et adapté à la structure.

Certaines missions sont cependant **spécifiques** à un acteur. Ainsi, par exemples :

- le TMS de l'ONE est responsable de la commande des vaccins ;
- le responsable du milieu d'accueil doit faire signer l'autorisation des vaccins aux parents ;
- le médecin est le responsable du dossier médical...

D'autres actions sont sous la **responsabilité de plusieurs acteurs**.

« Qui décide de quels enfants sont présentés ? »
Le responsable du milieu d'accueil et le TMS de l'ONE doivent s'accorder afin d'informer les parents, d'organiser la CE.

Lors de la CE, lorsque le médecin a un message important à faire passer aux parents, il est souvent nécessaire que le responsable du milieu d'accueil soit présent également.

LA RÉCOLTE D'INFORMATIONS UTILES...

Le TMS de l'ONE a besoin d'information sur les enfants présents dans la structure d'accueil :

- Le nom de l'enfant, sa date de naissance
- La date d'entrée et de sortie
- Le type² de suivi
- Les jours de présence de l'enfant dans le milieu d'accueil (MA).

Ce tableau, ci-contre, doit être actualisé régulièrement par le milieu d'accueil.

1 Travailleur Médico-Social

2 S.U. = le Suivi Universel avec ou sans les vaccins et S.L : le Suivi Limité uniquement aux 4 visites obligatoires (entrée, 9 mois, 18 mois et sortie de l'enfant)

Nom Prénom	Date de naissance	Date d'entrée	Date de sortie	Type de suivi			Jour de présence dans le MA				
				S. U. + V	S. U.	S. Obligatoire	LU	MA	ME	JE	VE

UN OUTIL AU SERVICE D'UNE COLLABORATION OPTIMALE ENTRE TOUS LES ACTEURS

La grille « **Qui fait quoi ?** » ci-dessous est un outil de communication qui permet d'identifier les rôles des acteurs et vise à améliorer l'organisation de la CE.

Elle permet également de revenir aux décisions prises lorsqu'une difficulté apparaît ou de poursuivre la continuité lorsqu'un acteur change.

Katrien Michel-Goffaux
Coordinatrice accueil ONE (Namur)

Qui Fait Quoi	Directeur du MA	TMS ONE	Personnel d'encadrement	Médecin	Parents	Autres
Qui se charge du choix du suivi par les parents ? Document signé – copie dans dossier médical	X					
Qui fait signer l'autorisation de vaccination aux parents ?	X					
Qui veille à ce que le carnet de l'enfant soit présent ? Qui rappelle le carnet ?	X		X			
Qui veille à ce que les parents soient présents lors du premier examen (présence souhaitable pour les autres) ?	X					
Qui prépare le matériel de consultation ? (balance, toise, alcool, sparadraps, ouate, abaisse-langue,...)		X	X			
Qui commande le matériel ? Où ? Avec quel bon ?	(X)	X				
Qui commande les vaccins ? Où sont entreposés les vaccins ?		X				
Qui décide quels enfants seront présentés ?	(X)	X				
Qui pèse l'enfant ? Où ?		X	(X)			
Qui mesure l'enfant ? Où ?		X	(X)			
Qui présente l'enfant ?	X		X		X	
Qui vérifie la vaccination de l'enfant ?	X(3)	X(2)		X(1)		
Qui a accès au dossier médical de l'enfant ? Où sont entreposés les dossiers médicaux ?		X		X		
Qui fait la liaison pour les demandes de dossiers dans les autres CE ?		X				
Qui est responsable du dossier médical ?				X		
Qui note dans le dossier médical ?		X		X		
Qui note dans le carnet de l'enfant ?		X		X		
Qui complète les bilans médicaux ?		X		X	X	
Qui fait le relais aux parents ? (pour les informations classiques)			X			
Qui fait le relais aux parents ? (pour un problème important)	X			X		
Qui fait le relais aux puéricultrices ? à l'assistante sociale ?		X		X		
Qui fait le lien avec la CE ? (relevé des présences)		X				
Qui est responsable de la surveillance de la santé du milieu d'accueil ?				X		
Qui est garant des mesures d'hygiène du milieu d'accueil ?	X			X		CAL ³ +PO ⁴
Qui fait appliquer les règles d'éviction ?	X			X		CMP ⁵ +CAL+PO
Qui peut avoir des contacts avec le médecin traitant de l'enfant ?				X		CMP
Qui peut organiser des séances éducatives ?	X			X		
Qui cherche le remplaçant du médecin ?				X		
Qui est en charge de la conservation des vaccins ?		X				
Qui est responsable de l'adrénaline (pendant la CE) ?		X		X		

3 Coordination Accueil
4 Pouvoir Organisateur
5 Conseil médical Pédiatre